

MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2021

Le vingt-six avril deux mille vingt et un, dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Jean Luc MEUNIER. Joël CORPET. Denis RAUX. Nathalie KHEMDOUDI. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Claudine CORNU. Valérie THEVENOT. Aline ROUSSEAUX. Pascal VAN DORSSELAER. Christine BOUILLOT. Julien GAUDET. Joëlle DE MATTEIS

ABSENTS :

Pierre FLEURY avec pouvoir Jean Luc MEUNIER
Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER

SECRETAIRE DE SEANCE : Aline ROUSSEAUX

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION VOTE SUBVENTIONS COMMUNALE 2021

Au vu de la situation sanitaire et des difficultés des associations pour organiser des manifestations, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le montant des subventions. Il est précisé que deux associations (Au fil des Ans et CIO) ont décidé d'y renoncer pour 2021.

Elles sont ainsi votées :

- Gymnastique volontaire : 155 €
- Amicale Pétanque : 510 €
- Ambiance et Loisirs : 2 700 €
- Amicale des Chasseurs : 410 €
- Jardin Partagé Pédagogique Oslonnais : 400 € + subvention exceptionnelle de 200 €

DELIBERATION DISPOSITIF ATOUTS JEUNES 2021-2022

Monsieur le Maire expose que lors de la conférence de l'Entente Intercommunale Enfance Jeunesse en date du 4 mars 2021, il a été validé les points suivants :

- L'adhésion des communes d'Allériot et Bey au dispositif,
- Le changement de dénomination des « Atouts Associations » en « Atouts Loisirs »,
- La suppression des « Atouts Saison Culturelle »,
- La création d'une nouvelle valeur faciale pour les « Atouts Sorties »,
- La possibilité de cumuler les « Atouts Loisirs » sans limite,
- La possibilité de cumuler les « Atouts Sorties » sans limite,

- L'interdiction d'associer « Atouts Loisirs » et « Atouts Sorties » pour le paiement d'une prestation.

➤

Pour l'année 2021-2022, il est proposé la composition suivante :

✓ 4 "Atouts Loisirs", d'une valeur de 10 €	=	40,00 €
✓ 7 "Atouts Sorties", d'une valeur de 5 €	=	35,00 €
✓ 4 "Atouts Sorties", d'une valeur de 3 €	=	12,00 €

		87,00 €

Adopté à l'unanimité pour la période d 1/06/2021 au 31/05/2022

DELIBERATION LIGNES DIRECTIVES GESTION PERSONNEL COMMUNAL

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 30 Mars 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre de la stratégie de pilotage des ressources humaines et des orientations générales, en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

DELIBERATION MODIFICATION LIGNE DE TRESORERIE

La ligne souscrite auprès du Crédit Agricole en date du 18/06/2020, arrivant à échéance et ne pouvant être renouveler, il convient de l'annuler. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à annuler et à souscrire à nouveau une ligne de trésorerie identique, soit 100 000 € sur un an, auprès du même financeur.

DELIBERATION MODIFICATION GROUPEMENT COMMANDE ANALYSES BESOINS SOCIAUX

Par délibération en date du 15 mars 2021, le Conseil Municipal, a approuvé la création d'un groupement de commandes en vue de conclure un marché unique, ayant pour objet le choix d'un cabinet d'études spécialisé dans la réalisation d'Analyses des Besoins Sociaux.

Elle prévoit de lancer un marché à lot unique et à prix forfaitaire, portant sur les missions ainsi décrites.

Cependant, le marché à prix forfaitaire ne laissant pas la possibilité aux CCAS et aux communes membres du groupement de choisir de façon éclairée le montant de leur engagement, il est proposé d'apporter la modification suivante :

Le marché objet du groupement de commande sera à lot unique et pour partie à prix forfaitaire, pour partie en accord-cadre à bons de commande, réparti comme suit :

- Partie à prix forfaitaire : réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux du CCAS de la commune de Chalon-sur-Saône et d'une analyse synthétique de territoire pour le Grand Chalon.
- Partie en accord-cadre à bons de commande : réalisation des Analyses des Besoins Sociaux des autres CCAS et communes-membres du groupement de commandes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification de la convention constitutive du groupement de commandes entre les CCAS, les communes membres de l'agglomération et le Grand Chalon, pour l'achat d'une prestation de services, ayant pour objet la réalisation d'une

Analyse des Besoins Sociaux au niveau communal et d'une analyse synthétique de territoire au niveau communautaire.

DELIBERATION VENTE TERRAIN COMMUNAL

Suite à sa décision du 15 avril, concernant le détachement d'un lot, en bordure de la rue des pensées, le Conseil Municipal décide la vente d'une parcelle viabilisée, de 750 m² au prix de 80 € le m², soit 60 000 €.

DELIBERATION ANNULATION REGIE CARTE PECHE

Par délibération du 25 mars 2013, une régie de recette a été créée pour l'encaissement des cartes de pêche. Au vu des nouveaux moyens de paiement proposés, il convient de supprimer ce mode d'encaissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'annuler cette régie de recette.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Appel d'offre audit énergétique groupe scolaire :

Le tableau d'ouverture des plis est présenté au Conseil Municipal. Les critères de sélection retenus sont 70 % pour la valeur technique et 30 % pour le prix. A l'unanimité, le Cabinet OUDOT INGENIERIE est retenu.

- Choix nom lotissement :

Après concertation, il sera proposé « Le Pré Galois » comme dénomination du futur lotissement du lotisseur Terre de Bourgogne.

- Sécurité Bourg :

Pour la sécurité de tous et pour limiter les arrêts intempestifs, il est proposé la pose de barrières sur une partie de la RD, devant les écoles et le bar tabac. Des places « arrêt minute » seront prévues vers le « Catimini ».

- Demande emplacement dépose bois :

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de la société JURA FORET, pour une mise à disposition d'un emplacement dépose bois, sur la RD 78.

- Cérémonie du 8 Mai :

Toujours dans le respect des règles sanitaires (nombre limité) et sous réserve des nouvelles directives préfectorales, un dépôt de gerbe aura lieu le 8 Mai à 8 h 45, devant la mairie.

-Monsieur Joël CORPET fait le point sur les plantations, le broyage laissé sur place, la proposition de visite forêt par les élus. Il contactera l'agent ONF pour un lot de douglas qui n'est toujours pas retiré.

-Citystade : intervention sur le terrain suite à incivilités sur terrain pétanque. Il est signalé que la gendarmerie fait régulièrement des rondes.

Fin de la séance à 20 h 15. Prochaine séance le 31/05

